

PARTIE I
1536 - 1600

LA REFORME

La reddition des Clées par le châtelain Jean de Valeyres entraîna la soumission de La Vallée, sa dépendance. Les seigneurs-commis tardèrent sans doute à prendre possession de ce coin perdu où aucun trouble n'était à prévoir. On ignore s'ils y firent une apparition avant que l'abbé Pollens ne descendît prêter serment à Romainmôtier.

Un extrait du journal de J.-F. Naegeli renseigne sur la cérémonie qui se déroula dans cette localité. Le vénérable Claude Pollens¹ en qualité d'abbé de Joux et au nom de tous les religieux dont il se faisait fort, se présenta au magnifique seigneur Jean-Rodolphe Grafenried. Il lui promit hommage lige, jurant, la main levée, selon la coutume, être et vouloir être, lui, son monastère et ses dépendances, sujets de Messeigneurs de Berne.

Il s'engagea également à tenir en garde l'abbaye pour eux et jusqu'à leur bon plaisir, à veiller à ce qu'aucun bien du couvent et des établissements qui en dépendaient ne vînt à être soustrait ou aliéné.

L'acte, signé par Michel Quiodi, fut dressé à Romainmôtier dans la maison de noble Jean Mayor, en présence d'égrège Warnery, notaire à Orbe ; de Jean de Valeyres prénommé et de Christophe Hollard²

Les bâtiments conventuels, les endominures, le moulin de la Sagne et le four du Lieu changèrent ainsi de maître. Mais à peine s'en aperçu-t-on³, car Pollens continua à résider dans son monastère et à en administrer les propriétés combières.

¹¹ AALJ 108. Claude d'Estavayer décéda le 28 décembre 1534. Or les faits suivants paraissent contredire cette assertion : en 1528 (si le notaire n'a négligé de distinguer la date de la transaction de celle de la laudation), l'abbé Pollens loua une convention relative au moulin de la Sagne (LdR III 396b). Un document du 7 janvier 1734 qualifie Claude Pollens d'abbé investi (LdR III 20b).

² Doyen du chapitre des chanoines de St-Nicolas à Fribourg, Hollard embrassa la Réforme qu'il vint prêcher à Orbe en 1523. (LOFV 236, d'après les «Mémoires de Pierrefleur»).

³ En 1538 Besson (surnom de l'abbé Pollens) approuva la vente d'un pièce de pré aux Bioux et en perçu le laud. La convention s'abstient de

En une occasion, Dom Claude enfreignit sa promesse de renoncer à toute aliénation des biens conventuels. Le 4 juin 1536, le chapitre ne prit-il pas la liberté de concéder un vaste terrain aux Places-de-Myélay au chanoine Pierre Ray (Regis) et à Nicolas et Claude, ses frères, natifs d'Évian (Aquiana) ! Onze religieux assistèrent à cette transaction : l'abbé Pollens, le prieur Jean Puttot ; le sous-prieur Pierre Pilicier ; Aymon Vanno ; Aymon de Tornafol, curé de Saubraz ; les frères Guillaume de Belley et Jean Laschat¹ ; les novices Henri Ramesi, Michel Denisatti et Jean du Crest ; enfin le bénéficiaire de la concession, le chanoine Pierre Régis. A ce moment l'effectif était presque au complet. Berne, singulière mansuétude, ne prit pas ce manquement au tragique. Elle ferma même l'œil en 1543, lors de la transmission du mas des Ray à Gabriel et Michel Berney.

Tardivement, les nouveaux maîtres du pays exigèrent la livraison des titres et des joyaux du couvent (4 juillet 1536)²

Le trésor du Lac, joint à celui d'autres établissements religieux, prit le chemin de Berne. Au cours des années suivantes, l'hôtel des monnaies procéda à la conversion de l'argent en demi-batz et à celle de l'or en florins.

Les Clées eurent à fournir une rançon de 140 écus d'or (quelque 1'400 fr d'aujourd'hui). On aimerait savoir si la commune du Lieu ne fut appelée à foncer à cette occasion, car le monastère du Lac ne figure pas au nombre des seigneuries ecclésiastiques qui réussirent à passer entre les mailles du filet.

Que les gouverneurs du Lieu aient dû, en compagnie de l'ex-abbé Pollens, s'engager à respecter la Sûreté (*Trostung*) ; c'est-à-dire donner promesse sermentale d'éviter toute voie de fait, demeure dans l'ordre des probabilités.

Nos lointains ancêtres, en conflit fréquent avec le monastère du Lac, soumis parfois à des humiliations déplacées, saluèrent sans doute avec soulagement le nouveau régime politique. Dans l'espérance de jours meilleurs, peut-être renoncèrent-ils sans trop de peine aux

mentionner le nouveau souverain. Claude Pollens est qualifié d'abbé du Lac comme si rien ne s'était passé. Document original possédé par M. Charles Berney, ancien buraliste postal.

¹ Le frère Laschat, dont le nom évoque l'évêché de Bâle, peut avoir été en mission à l'abbaye du Lac pour le compte du couvent de Bellelay, cette lointaine émanation des Prémontrés de Joux.

² L'on trouverait probablement aux Archives cantonales bernoises (sous Ratsmanual 256), la liste de ceux qui provenaient de notre abbaye du Lac.

croyances de leurs pères. La tradition n'en n'a pas moins gardé le souvenir d'aucun mécontentement ou d'une opposition quelconque à l'introduction du culte réformé.

A noter pourtant que certaine éminence, sur la Montagne-des-Chaumilles, au territoire du Chenit, répondit longtemps au nom significatif de *Crêt-des-Idoles*. Cette appellation daterait-elle de l'époque de la Réformation et rappellerait-elle que les occupants des rares fermes de la région y venaient pendant la belle saison pratiquer les cérémonies interdites, à l'abri de toute dénonciation possible ? – Nous ne le saurons jamais.

Au Lieu, les croix qui couronnaient les hauteurs disparurent, non sans laisser des traces durables dans la topographie. Ce qui restait des édifices bénédictins servit de carrière ou acheva de s'écrouler. Le calvaire et l'oratoire présumés subirent le même sort. Les vestiges du sentier à lacets suivi par les processions disparurent sous les herbes folles. L'ours remplaça la croix de Savoie sur les bâtiments publics.

LL.EE. firent de la paroisse du Lieu une annexe de celle de L'Abbaye. Cet arrangement paraît singulier, car la première de ces localités disposait d'une population autrement plus nombreuse que le village naissant de L'Abbaye. Il s'explique par l'absence d'une cure au Lieu et par l'existence à L'Abbaye de vastes locaux fraîchement désertés et propres à caser le nouveau conducteur spirituel. Par économie sans doute, un seul ministre fut appelé à desservir le lieu de culte de L'Abbaye, saint Théodule et dès avant l'an 1540, la grande église de la Rochettaz. Ce régime peu satisfaisant devait durer jusqu'en 1612.

Spectable *Étienne Galatin* fut le premier, à ma connaissance, à remplir ces absorbantes fonctions. Son nom nous apparaît en 1543 seulement. Nous savons qu'à cette date, le ministre disposait de trois chambres situées droit au-dessus de la salle capitulaire muée en temple protestant. Cette pièce voûtée de 11 mètre sur 4½, suffisait aux besoins d'une congrégation encore restreinte. De l'autre côté de la cour intérieure du «*quadrangle*¹», la vénérable abbatale, trop vaste et trop difficilement chauffable, se détériorait dans l'abandon. Le feu du ciel l'incendia en 1680.

Ces locaux avaient été d'ailleurs l'objet d'un abbergement au ministre. Ils ne valaient certes pas le logis abbatial ensoleillé, dont la

¹ Vaste pâté de bâtiment à cour intérieure, pris au sens anglais du mot.

«*stupa domini*» faisait saillie sur la façade principale. Ces pièces de choix continuèrent à abriter, jusqu'en 1542, dom Claude Pollens, devenu homme de confiance du nouveau gouvernement. A cette date, l'ancien abbé, qui avait abjuré et s'était marié, quitta définitivement nos montagnes. LL.EE. lui concédèrent en emphytéose perpétuelle le grangeage de Cuarnens aux abords de cette localité, sous la modique cense de 6 sols (7 fr 50).

La convention du 7 novembre 1542 vint compenser la renonciation à l'attribution à vie de l'abbaye, de ses biens et revenus, naguère faite au dernier de nos abbés. Cet arrangement octroyait en outre à Pollens 4 chars annuels de bon vin, sain et net (quelque 2'600 litres) ; cent florins de rente en argent ; le droit de moudre «*sans moullennure ni éminage*» aux moulins du seigneur, mais pour l'usage de sa maison, seulement ; et d'autres avantages encore.

L'acte en question, scellé des sceaux armoriels de J.F. Naegeli, ancien avoyer, et de M. Ougspurger, boursier, fut libellé à Yverdon, à la date ci-dessus.

Nous ne sachions pas qu'aucun des dix religieux, convoqués en chapitre le 4 juin 1536 par l'abbé Pollens, ait embrassé la Réforme. Tous préférèrent l'exil à l'abjuration. Les uns cherchèrent asile à Humilimont ; d'autres, dont sûrement Pierre Ray, dans quelque monastère savoisien ; un petit nombre, enfin, à Corneux, en dépit de la distance.

Les desservants des paroisses dépendant de l'abbaye du Lac demeurèrent aussi dans le catholicisme, à l'exception de Nicolas Jaquet, curé de St-Saphorin-sur-Morges.

Le premier ministre de l'Evangile au village du Lieu se livrait conjointement, ou du moins s'intéressait à l'agriculture. Outre certaines chambres et autres «*maysonnements*», Messieurs de Berne abergèrent à Étienne Galatin, une étendue de pré, terre et closel au *Clos-de-la-Glionnaz*.

En date du 28 mai 1548, le ministre revendit ce fonds de terre à Gabriel Berthet, au prix de 42 florins de petit poids. Galatin garda, pour le moment, sa tranche de propriété bâtie.

Le haut du Clos-de-la-Lionne, pourtant demeuré peu d'années entre les mains du ministre prénommé, répondit désormais au nom de «*Prédicant*».

Qu'advint-il par la suite des chambres Galatin et de la salle capitulaire ? – Ces locaux firent retour à LL.EE., qui, par acte du 1^{er}

mars 1550, les abergèrent à Gabriel Berney pour le prix de 42 florins (630 fr) et moyennant une redevance annuelle de 12 sols (15 fr).

A cette date, le ministre du Lieu et de L'Abbaye avait transféré ses pénates à l'extrémité sud de l'ancien monastère, dans la maison de Messeigneurs. Cette construction, légèrement en retrait sur la façade principale, servit de cure aux pasteurs du Lieu-Abbaye, jusqu'en 1612, puis exclusivement à ceux de L'Abbaye, devenue paroisse à part.

Après le départ de Claude Pollens, l'ancien logis abbatial à la belle «*stupha domini*» devint propriété de noble *Claude de Glâne*¹. Ce personnage en passa reconnaissance en 1549. Le logis devait demeurer peu de temps entre ses mains. LL.EE. durent en reprendre possession, car Jacob Wyss, bailli d'Yverdon l'abergea à nouveau à noble Jean de Valeyres le 31 octobre 1569. En 1600, égrège Jaques Berney reconnut le logis, acquis on ne sait à quelle date, au nombre de ses propriétés.

Docte *Hugues de Malines*, probablement d'origine flamande, dut succéder à Étienne Galatin comme ministre du Lieu et de L'Abbaye.

Hugues figura en tête des témoins, le 4 août 1566, lorsque LL.EE. consentirent à détacher la Vallée du bailliage d'Yverdon pour le rattacher à celui de Romainmôtier. On passa cet acte un dimanche dans le circuit des murailles de l'ancien monastère. La plupart des prud'hommes et habitant du Lieu furent présents à la cérémonie. Le commissaire Abel Mayor apposa sa signature sur le document dûment pourvu du sceau armoyé de *Burchart Naegeli*, bailli d'Yverdon.

Nous ne savons rien de plus au sujet de Hugues de Malines, auquel succéda *Jaques Galtier*. Ce troisième ministre figura comme témoin dans un acte en 1570².

Théobald Favre occupe le quatrième rang parmi les pasteurs du Lieu et de L'Abbaye. Il s'entendait aux affaires ; acquis d'importants terrains, entre autres au mas du Mont-du-Lac ; s'intéressait à la meunerie, ainsi qu'on le verra plus loin au sujet des occupations des habitants. Le dernier Livre des Reconnaissances régionales le fait intervenir en 1596 et en 1601. Il paraît tout de fois probable qu'à cette dernière date, Favre desservait déjà une autre cure.

¹ Abergement du 15 août 1544.

² Un autre Galtier (Antoine) nous est signalé en l'an 1557. Ce personnage, d'abord curé de Leysin, semble-t-il, en devint le premier pasteur.

Son successeur fut *Martin Faubert*. Ce cinquième prédicant, qu'ignore le dictionnaire historique du canton de Vaud, apparut comme témoin à de multiples reprises en l'an 1600, notamment dans la Reconnaissance intercommunale relative à la mainmorte et dans la Reconnaissance du village et communauté de L'Abbaye.

De L'Abbaye, leur résidence, les titulaires du poste s'en allaient prêcher au Lieu deux fois par semaine. La visite des malades et les ensevelissements les y appelaient aussi de temps à autre. Or, on comptait à peu près une lieue et demie d'une localité à l'autre, en faisant le détour du *Pont-de-la-Goille*¹. Cette distance pouvait se réduire de moitié, à condition de franchir le lac. La tentation de se procurer un bateau ou un radeau dut tôt germer dans le cerveau du ministre intéressé. Les chanoines prémontrés n'avaient-ils pas d'ailleurs procédé de la même manière de longs siècles durant ? Certain quai dallé, à L'Abbaye, flanqué d'une anse abritée, n'avait pas été aménagé pour rien². Bientôt la piste des conventuels, qui tendait obliquement des Rochettes au Lieu à travers la côte, prit le nom de *Sentier-du-Ministre*.

Par les pires temps, la randonnée par terre, et surtout par eau, présentait du danger. Ces braves ministres durent sûrement découcher à maintes reprises.

La grande église du Lieu voyait affluer le dimanche aussi bien les fidèles du village central que ceux du Séchey naissant, des Charbonnières³, et du Chenit, malgré la distance.

La petite église s'ouvrait surtout pour les prières du jeudi, moins fréquentées que les sermons dominicaux.

Le cimetière des moines blancs devint celui des gens de L'Abbaye. En vertu d'une concession faite à Vinet Rochat, ses descendants de l'une et de l'autre Charbonnières avaient le droit de faire usage de ce champ du repos.

¹ La Goille désignait ironiquement le Lac Brenet. L'appellation est en train de tomber en désuétude

² Les vestiges n'en sont pas difficiles à découvrir, en dépit de l'usure du temps

³ La chapelle de ce village, probablement contemporaine de l'église du Chenit, paraît remonter au début du XVII^e siècle.

Le cimetière du Lieu, établi vers 1540 au levant de la grande église fut aussi utilisée par les gens du Séchey. Tant que le Chenit ne disposa pas d'une église et d'un cimetière particuliers, ses morts durent pareillement être ensevelis au Lieu.

L'état des chemins en hiver rendait trop souvent impossible, des mois durant, le transfert des décédés. Les corps roidis attendaient au galetas l'heure propice à l'ensevelissement. Mais entre-temps les rats affamés profitaient de l'aubaine, si l'on en croit la tradition.

LA PREMIERE RENOVATION BERNOISE DES CENSES

Une dizaine d'années s'était écoulée depuis la promenade militaire de 1536 lorsque le Souverain s'avisa de procéder à une prestation générale des Reconnaissances.

De 1547 à 1549 deux commissaires rénovateurs se chargèrent de ce travail pour ce qui concernait la commune du Lieu : égrège *Pierre Besson* et *Abel Mayor*. Abandonnant le latin usuel des actes sur l'ordre formel de LL.EE., les deux tabellions libellèrent en français¹. Des périodes interminables caractérisent la langue d'alors. Les mots désuets, les tournures vieillottes y abondent. C'est en quelque sorte une traduction du latin vulgaire de l'époque. Ici et là apparaît la transcription d'extraits d'actes latins importants.

La Grosse existant dans les archives du Lieu est en majeure partie l'œuvre de Pierre Besson, notaire d'Arnex ou de Romainmôtier, en 1547 et 1548. La mort le surprit entre le 13 juin 1548 et le 24 mai 1549. Le travail inachevé fut repris par égrège Abel Mayor, lequel disposant des registres et «*cottets*» (carnets) de son cousin, transcrivit les actes déjà instrumentés et rédigea les Reconnaissances qui manquaient encore².

¹ Ce faisant, peut être Berne s'inspira-t-il de ce qui venait de se passer en France. L'ordonnance de Villers-Cotterêts [*instituant le français comme langue officielle*], promulguée par François I^{er} en 1539, précéda de huit ans la rénovation des censes de La Vallée.

² Les renseignements suivants sur la pagination faciliteront des recherches éventuelles dans la Grosse : à partir de la page 80, notre troisième Terrier fait usage, en imitation des livres de Reconnaissance de l'époque monacale, du système vicésimal de numérotation. Deux X, placés au-dessus et à droite de leur multiplicateur indiquent les vingtaines. Le C romain usuel apparaît toutefois de 100 à 119, de 200 à 219, de 300 à 319, de 400 à 419. A noter aussi qu'un nombre correspondant de bâtons représente le chiffre 4 ; qu'un point surmonte la ou les barres allongées ou appointies par le bas des chiffres 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8 et 9

Il n'y a pas de cartulaire liminaire. L'in-folio commence par un répertoire général qu'il convient d'examiner de près.

Nous y voyons que la première partie du volume, bien que dépourvue de titre, traite de la *Vaulx-de-L'Abbaye*, soit de la rive orientale du lac de Joux et de l'Orbe. La nomenclature des biens du Domaine et la spécification des droits perçus par le Souverain viennent d'abord.

Les déclarations des censitaires du village embryonnaire de L'Abbaye occupèrent le deuxième rang. On y comptait alors deux familles d'usinières (*Berney et Languetin*) et trois familles de cultivateurs, tous des *Guignard*. La reconnaissance d'un *Rochat de Pra-German* fait suite à celles de l'agglomération proprement dite de L'Abbaye.

Nous rencontrons maintenant les confessions de deux *Rochat* des *Grandes-Charbonnières* concernant les terres de «*deçà le pont*». Viennent après, arbitrairement glissées ici, quatre déclarations de gens du Lieu (des *Viande*, *Meylan* et *Piguet*), relatives au *Mas-du-Campo*.

La confession de noble *Claude de Glâne*, seigneur de Villardin, qui aurait dû occuper un tout autre rang, se trouva à l'avant-dernière place.

Suit la Reconnaissance des communes de Bursins et de Burtigny, au sujet du mas de Praz-Rodet ; enfin une reconnaissance complémentaire de Gabriel Berthet (1550) termine la série des confessions relatives à la Vaulx-de-L'Abbaye.

Une seconde tranche du volume renferme, sous la rubrique «*Le Lieu*», l'ensemble des déclarations concernant le versant occidental de La Vallée.

Les $\frac{7}{8}$ des reconnaissances qui figurent sur la liste faisaient du Lieu leur unique résidence. Un petit nombre disposaient d'un remuage au Séchey, aux Vyfourches et au Chenit. Un *Piguet* s'était définitivement établi au futur Sentier. Diverses familles *Rochat* habitaient aux Charbonnières.

A la suite de ces nombreuses reconnaissances, ont trouvé place celles de certains habitants de la Vaulx-de-L'Abbaye demeurés en possession de biens sur la rive opposée du lac. Les Reconnaissances de la commune, du four, et de la Confrérie du Lieu terminent la nomenclature.

A signaler pourtant que deux confessions ont trouvé place en fin de volume, sans figurer au répertoire : l'une, complémentaire, fut faite par un *Rochat*, des Charbonnières, l'autre, tardive, par *F. Pollens*, de Vaulion pour le mas de *Groen-Rox* (Groenroux), d'acquisition récente (1550).

Si le volume contient 76 déclarations de biens, savoir 17 pour la Vaulx-de-L'Abbaye et 59 pour la Combe-du-Lieu, le nombre effectif de l'ensemble des censitaires se réduisait à 56. Il convient en effet de défalquer les multiples compléments de Reconnaissance prêtés par les intéressés. Dans l'estimation définitive du nombre des contribuables, ceux qui demeuraient sur pied d'indivision ont été, comme de juste, comptés pour une unité. L'effectif des censitaires avait plus que doublé en une vingtaine d'années : en 1525, il n'était que de 23. Cet accroissement réjouissant concernait essentiellement les territoires du Lieu et de L'Abbaye. Au Chenit, les premières décennies de régime bernois apportèrent peu de changement.

L'ouvrage intitulé «*Le territoire et la commune du Lieu jusqu'en 1536*» a signalé¹ les arabesques aux curieux grotesques qui enjolivent les pages des Grosses. Il n'y pas lieu d'y revenir. La vénérable Grosse va permettre de connaître, en dépit de l'absence des Verbaux du Conseil et des Comptes des gouverneurs de l'époque, les noms de tous les détenteurs de bien-fonds et leurs propriétés. Elle nous livrera de précieux renseignements sur le chef-lieu de la vaste communauté, comme sur les villages et hameaux naissants.

La reliure du volume se fit sur le tard, au XVIII^e siècle probablement. Un mince parchemin, en faible partie visible, servit à renforcer le dos. On y distingue en noir et rouge des caractères gothiques d'un fragment de missel du XV^e siècle.

¹ TCL 122.

